

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 12 Juin 2023

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 03 Juillet 2023

L'an deux mil vingt trois

Le 03 Juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 34 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (27) :

AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DRUI Martial, FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, NOEL Damien, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VERGNOLLE Monique, VOITIER Brigitte, VRILLON Roland, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (12) :

ALLARD Bernard, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, LEMAIGRE Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane,

Étaient excusés et ont donné pouvoir (7) :

AVEROUS Gil a donné pouvoir à JUDALET Patrick
DEJOLLAT Daniel a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
GUESNARD Yves a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
SEVAULT Jean-Marc a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4) :

DELYS Dominique, MARCHAND Bernard, MAUBOIS Philippe, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation du règlement intérieur du SDEI

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité, pour le SDEI, de réviser le règlement intérieur existant et s'appliquant à l'ensemble du personnel du SDEI précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12/06/2023,
Le règlement intérieur du SDEI a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel du SDEI, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail, d'hygiène et de sécurité, de règles de vie dans la Collectivité, de gestion du personnel, de discipline, de mise en œuvre du règlement,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Article 2 : Dire que ce règlement sera communiqué à tout agent employé par le SDEI

Pour extrait conforme,

Le Président,

The image shows a blue ink signature of Jean-Louis CAMUS over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE' and 'COMITÉ SYNDICAL'.

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

A blue ink signature of Michel LION, consisting of several overlapping loops.

Michel LION